

**DEMANDE DE DEVIS**  
**ACHAT D'UN SERVICE DE RECHARGE DE TEMPS DE COMMUNICATION ET DE FORFAITS DE**  
**DONNÉES**  
**RFQ NO. 002/SER/NE/2024**

Date d'entrée en vigueur : **Janvier 29, 2024**

Madame, Monsieur

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre offre pour l'**achat du service de recharge de temps de communication et de données** décrit à l'annexe B.

L'IDLO cherche à établir un ou plusieurs accord(s) cadre(s) avec des fournisseurs compétents et qualifiés. Un accord-cadre est un type d'accord avec ses termes et conditions, en vertu duquel l'acquisition de biens ou de services peut être effectuée au cours d'une période déterminée, mais qui n'oblige pas l'IDLO à commander une quantité minimale ou maximale. Tous les termes et conditions, y compris les prix, resteront inchangés pendant la durée de l'accord-cadre. La durée de l'accord-cadre est de 7 mois avec une option de prolongation au même prix et aux mêmes conditions pour une deuxième période de 12 mois sous réserve de performances satisfaisantes et de l'accord des deux parties. Un ordre de travail sera émis lorsque l'IDLO a l'intention de s'engager sur des accords-cadres. L'ordre de travail fournira des informations sur les articles exacts, les quantités et les prix unitaires (tirés de l'accord-cadre) ainsi que d'autres détails logistiques.

Nous vous demandons également de soumettre votre offre en utilisant le format spécifiquement détaillé à l'annexe C.

Les offres soumises par courrier électronique doivent être limitées à un maximum de **10 Mo**, **ne pas contenir de virus** et ne pas être envoyées plus de deux fois par courrier électronique. Elles doivent être exemptes de toute forme de virus ou de contenu corrompu, sous peine d'être rejetées.

L'offre sera évaluée sur la base de l'offre la moins chère répondant aux exigences des critères définis à l'annexe A, point q.

En cas de divergence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire et la quantité), le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé par l'IDLO. Si le soumissionnaire n'accepte pas le prix final basé sur la correction des erreurs par l'IDLO, son offre sera rejetée.

Les soumissionnaires ne doivent pas modifier leurs prix pour quelque raison que ce soit après la date limite de l'appel d'offres et tant que l'offre est encore valable. Au moment de l'attribution du contrat, l'IDLO se réserve le droit de modifier (augmenter ou diminuer) la quantité de l'offre, jusqu'à un maximum de vingt-cinq pour cent (25 %) de la valeur de l'offre, sans modification du prix unitaire ou d'autres termes et conditions.

L'IDLO n'est pas tenue d'accepter une offre, ni d'attribuer un contrat, ni d'assumer les coûts liés à la préparation et à la soumission d'une offre par un soumissionnaire, quels que soient le résultat ou les modalités de la procédure de sélection.

L'IDLO encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en lui indiquant si lui-même ou l'un de ses affiliés ou membres du personnel a participé à la préparation

des exigences, de la conception, des spécifications, des estimations de coûts et d'autres informations utilisées dans le cadre de cet appel d'offres.

En soumettant une offre en réponse à ces informations, les soumissionnaires confirment qu'ils acceptent l'intégralité des conditions générales de l'IDLO et la politique de paiement dans les 30 jours suivant la livraison du service sur présentation d'une facture complète et correcte.

La présente demande de devis (RFQ) est composée de :

Instructions aux soumissionnaires	Annexe A
Spécifications techniques	Annexe B
Devis du fournisseur	Annexe C
Conditions générales de l'IDLO pour l'acquisition de biens ou de services et Code de conduite des fournisseurs de l'IDLO	Annexe D

Pour toute question/clarification relative à cet appel d'offres, veuillez contacter l'IDLO à l'adresse [tenders@idlo.int](mailto:tenders@idlo.int) et mentionner **Clarifications RFQ NO. 002/SER/NE/2024** dans l'objet de votre courriel au plus tard 48 heures avant la date limite de soumission.

Date limite de soumission des offres :

Au plus tard le **Date : Février 5, 2024**

**Heure : 15:00 heures heure locale de Rome, Italie.**

Nous vous remercions et attendons avec impatience votre devis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,  
Organisation internationale du droit du développement (IDLO)  
IDLO NIGER

**Annexe A**  
**Instructions aux soumissionnaires**

a. Description du service de recharge de temps de communication et de données demandé	Voir annexe B
b. Date limite de soumission	Le devis doit être adressé à l'IDLO au plus tard le <b>Date d'entrée en vigueur : Février 5, 2024</b> <b>Heure : 15:00 heures heure locale de Rome, Italie.</b>
c. Conditions générales d'utilisation	Toute soumission implique l'acceptation inconditionnelle des conditions générales de l'IDLO pour l'acquisition de biens/services et l'adhésion au code de conduite des fournisseurs.
d. Conditions de paiement	L'IDLO effectuera le paiement dans les 30 jours suivant la réception satisfaisante de tous les services et la présentation de la facture par le fournisseur.
e. Conditions de libération du paiement	Formulaire d'acceptation des biens/services de l'IDLO basé sur la conformité totale avec les exigences de l'appel d'offres
f. Validité de l'offre à partir de la date limite de l'appel d'offres	<b>90 jours</b>  Dans des circonstances exceptionnelles, l'IDLO peut demander au soumissionnaire de prolonger la validité de l'offre au-delà de ce qui a été initialement indiqué dans le présent appel d'offres. Le Soumissionnaire devra alors confirmer la prolongation par écrit, sans aucune modification de l'offre.
g. Soumission de citations	Tous les devis doivent être soumis à l'adresse électronique suivante : <a href="mailto:tenders@idlo.int">tenders@idlo.int</a>
h. Citations partielles	<input checked="" type="checkbox"/> Interdit
i. Lieu de livraison	ILDO NIGER BUREAU NIAMEY RUE ISSA BERI 59 PORTE 676
j. Conditions de livraison	Les services seront livrés dans un délai de 05 jours après réception du PO ou du contrat de l'IDLO à ILDO NIGER BUREAU NIAMEY RUE ISSA BERI 59 PORTE 676
k. Le dédouanement, s'il est nécessaire, est effectué par :	<input checked="" type="checkbox"/> N/A
l. Monnaie de cotation	XOF <i>Note : (Les fournisseurs locaux doivent se conformer à toutes les lois applicables concernant les transactions dans d'autres devises).</i>

m. Documents préliminaires à soumettre	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe C dûment signée et cachetée, et conformément à la liste des exigences figurant à l'annexe B ; <input checked="" type="checkbox"/> Dernier certificat d'enregistrement de l'entreprise ; <input checked="" type="checkbox"/> Dernier certificat de l'administration fiscale / attestation fiscale ; <input checked="" type="checkbox"/> D'autres : 3 références clients
n. Emballage spécial ou contrôle de la température	<input checked="" type="checkbox"/> N/A
o. Services après-vente requis, le cas échéant	<input checked="" type="checkbox"/> N/A
p. Évaluation de l'offre	L'évaluation se fera selon l'ordre de priorité suivant : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soumission complète des documents préliminaires (conformément à l'annexe A, point n.)</li> <li>2. Réactivité technique</li> <li>3. L'exhaustivité des services après-vente, conformément à l'annexe A, point o, le cas échéant.</li> <li>4. Date de livraison</li> <li>5. Prix</li> </ol>
q. Attribution du contrat	L'attribution du marché se fait selon les modalités suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Présentation complète du barème de prix (annexe C) signé et tamponné ;</li> <li>b) Offre la moins chère et la plus acceptable/conforme sur le plan technique ;</li> </ol>
r. Signature du contrat	Dans un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la date de réception du Contrat, le Soumissionnaire retenu doit signer et dater le Contrat et le renvoyer à l'IDLO. Dans ce cas, l'IDLO peut attribuer le Contrat au Soumissionnaire classé deuxième ou lancer un nouvel appel d'offres.
s. Dommages-intérêts liquidés	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui - En cas de retard dans la livraison des services, l'IDLO est en droit de réclamer au contractant des dommages-intérêts forfaitaires conformément à l'article 18 des conditions générales. Si le contractant ne fournit pas les services demandés dans les délais impartis et conformément aux conditions générales du contrat, l'IDLO peut, sans mise en demeure et sans préjudice de ses autres recours en vertu du contrat, prétendre à des dommages-intérêts forfaitaires pour chaque jour de retard dans la fourniture et l'achèvement des services.</b>

---

## ANNEXE B SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

### A. À propos de l'IDLO

L'Organisation internationale de droit du développement (IDLO) est une organisation intergouvernementale qui se consacre exclusivement à la promotion de l'État de droit. Créée en 1983, l'IDLO s'efforce de permettre aux gouvernements et aux populations de réformer les lois et de renforcer les institutions afin de promouvoir la paix, la justice, le développement durable et les opportunités économiques. Ses programmes, ses recherches et ses actions de plaidoyer couvrent tout le spectre de l'État de droit, depuis la paix et le renforcement des institutions jusqu'au développement social et à la reprise économique dans les pays qui sortent d'un conflit et qui s'efforcent d'accéder à la démocratie.

A travers son Programme Régional Sahel basé au Mali et travaillant au Burkina Faso et au Niger, l'IDLO travaille à promouvoir le respect de l'Etat de droit en aidant à la réforme des institutions judiciaires dans les pays en voie de développement. Avec le soutien du Royaume des Pays-Bas, l'IDLO met en œuvre le programme "Appui intégré aux systèmes de justice pénale du Mali, du Burkina Faso et du Niger".

### B. Contexte

L'IDLO met en œuvre le programme " Appui intégré aux systèmes de justice pénale du Mali, du Burkina Faso et du Niger " au Niger depuis 2020 avec son bureau national basé à Niamey et ses coordinations régionales à Tahoua, Dosso et Tillabéri. Afin de garantir à l'équipe de l'IDLO Niger les meilleures conditions de travail possibles et de répondre aux objectifs de leurs professionnels, certaines commodités telles que les allocations de recharge de temps de communication et de forfaits de données sont mises à la disposition des agents.

### C. Résultats attendus

Disponibilité d'un prestataire de services fiable qui peut offrir un service de bonne qualité pour le rechargement en temps de communication et en données internet à un prix raisonnable. La recharge doit être reçue le premier jour du mois.

### D. Arrangement institutionnel

L'assistant achats s'assurera que chaque employé a reçu son allocation avant de recevoir la facture et le paiement.

Après la signature du contrat, les numéros des employés seront communiqués.

### E. Durée des travaux

L'accord-cadre est établi pour une durée de sept (7) mois à compter de février 2024 et jusqu'en août 2024.

### F. Lieu de travail

IDLO NIGER Rue Issa Béri 59 porte 676.

## G. Qualifications du contractant retenu

Les prestataires souhaitant obtenir ce contrat auprès de l'IDLO doivent fournir les documents suivants :

1. Numéro d'identification fiscale (NIF) ; Certificat d'inscription au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier (RCCM) ;
2. Attestation de Régularité Fiscale (ARF) ; ou certificat de situation fiscale (quitus)
3. Autorisation de revente de produits de communication
4. Coordonnées bancaires ;
5. 03 références.

## H. Portée de l'appel d'offres Prix et calendrier des paiements

Le paiement sera effectué sur une base mensuelle après réception de la facture correcte acceptée par l'IDLO. L'IDLO dispose de 30 jours après réception pour effectuer le paiement.

## Spécifications des services de recharge de temps d'antenne et de données et volumes estimés<sup>1</sup>

### Lot 1 :

#	Position	Temps d'antenne	Paquets de données	Allocation mensuelle totale
1	Personnel de l'IDLO 1	25.000	20.000	45.000
2	Personnel de l'IDLO 2	10.000	20.000	30.000
3	Personnel de l'IDLO 3	10.000	10.000	20.000
4	Personnel de l'IDLO 4	10.000	10.000	20.000
5	Personnel de l'IDLO 5	10.000	10.000	20.000
6	Personnel de l'IDLO 6	10.000	10.000	20.000
7	Personnel de l'IDLO 7	10.000	10.000	20.000
8	Personnel de l'IDLO 8	10.000	10.000	20.000
9	Personnel de l'IDLO 9	10.000	10.000	20.000

<sup>1</sup> Les besoins de l'Organisation peuvent changer. Les commandes seront passées chaque mois en fonction des besoins actualisés.

10	Personnel de l'IDLO 10	10.000	10.000	20.000
11	Personnel de l'IDLO 11	10.000	10.000	20.000
12	Personnel de l'IDLO 12	10.000	10.000	20.000
13	Personnel de l'IDLO 13	5000	N/A	5000
14	Personnel de l'IDLO 14	5000	N/A	5000
15	Coût connexe, le cas échéant**			
TOTAL par mois				285.000
TOTAL pour 7 mois à partir de février 2024				1.995.000

\*\* Le coût du service, le cas échéant, sera fourni par le fournisseur. Le montant mensuel correspond au montant de la recharge en temps d'antenne et en forfait de données.

### Spécifications du service après-vente pour le rechargement des forfaits de temps de communication et de données

Description
Le complément doit être distribué dans les 5 premiers jours du mois. Point focal dédié

**ANNEXE C  
DEVIS DU FOURNISSEUR**

**(Ce formulaire doit être soumis en utilisant le papier à en-tête officiel du fournisseur dans le format spécifié ci-dessous)**

Nous, soussignés, acceptons par la présente l'intégralité des conditions générales de l'IDLO et la politique de paiement dans les 30 jours suivant la livraison du service sur présentation d'une facture complète et correcte. Nous proposons par la présente de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et aux exigences de l'IDLO, conformément à l'**appel d'offres NO. 002/SER/NE/2024**

<b>Nom de l'entreprise</b>	
<b>Adresse complète de l'entreprise</b>	
<b>Date</b>	
<b>Signature</b>	
<b>Tampon</b>	
<b>Personne de contact</b>	
<b>Numéro de téléphone</b>	
<b>Adresse électronique</b>	



**Tableau 1 : Offre de fourniture de biens / services conformes aux spécifications techniques et aux exigences**

Lot	Nom de l'article	Description	Unité de mesure	Quantité	Conformité aux spécifications techniques de l'annexe B	Taux unitaire en XOF	Montant total en XOF
1.	Allocation mensuelle de temps d'antenne et de forfaits de données	Allocation mensuelle de temps d'antenne et de forfaits de données	MOIS	07	<input type="checkbox"/> Compliquer <input type="checkbox"/> Non conforme. Spécification alternative proposée (à joindre)		
<b>Coût total des services</b>							
<b>Autres frais (à préciser)</b>							
<b>Taxes/ TVA (___ %) (si applicable)</b>							
<b>Total général</b>							

<p><b>Nom, fonction et signature du soumissionnaire</b></p> <hr/> <p><i>Dûment autorisé à signer la présente offre</i></p> <p><b>Date :</b></p>	<p><b>Cachet du soumissionnaire</b></p>
---	---

**Tableau 2 : Offre de services après-vente et autres conditions**

<b>Autres informations</b>	<b>Réponses</b>
----------------------------	-----------------

	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons pas nous y conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous conformer, veuillez indiquer une contre-proposition.</i>
Le complément doit être distribué dans les 5 premiers jours du mois.			
Point focal dédié			

<p><b>Nom, fonction et signature du soumissionnaire</b></p>   <hr/> <p><i>Dûment autorisé à signer la présente offre</i></p> <p><b>Date :</b></p>	<p><b>Cachet du soumissionnaire</b></p>
---	---

---

**ANNEXE D**  
**CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'IDLO POUR L'ACQUISITION DE BIENS OU DE**  
**SERVICES**  
**ET**  
**CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE L'IDLO**

Toute soumission implique l'acceptation inconditionnelle des conditions générales de l'IDLO pour les biens et services et l'adhésion au code de conduite des fournisseurs.

Les documents sont disponibles sur le site Internet de l'IDLO consacré aux marchés publics :

[https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general\\_terms\\_and\\_conditions\\_for\\_goods\\_august\\_2020.pdf](https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general_terms_and_conditions_for_goods_august_2020.pdf)

[https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general\\_terms\\_and\\_conditions\\_for\\_services\\_feb\\_2022.pdf](https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general_terms_and_conditions_for_services_feb_2022.pdf)

<https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/idlo-supplier-code-of-conduct.pdf>